Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260623-DELBU2026_06_41-DE

Délibération

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h00, au Pôle enfance-jeunesse de Louargat sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :
Béatrice BILLAUX, Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Yannick ECHEVEST, Jean-Pierre GIUNTINI, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Philippe LE GOFF, Vincent LE MEAUX, Frédéric LE MEUR, Bruno LEBRETON, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Clarisse PINEL, Christian PRIGENT, Véronique ROLLAND, Richard VIBERT.

Etaient excusés :
Marie-Christine BINOT, Gildas CONNAN, Guillaume LOUIS

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-06-041
Culture : Convention de partenariat entre l'Agglomération et le Lycée Savina de Tréguier pour un projet pédagogique à la Ludothèque Planète Enchantée

Vu la délibération DEL2026-04-096 du Conseil d'Agglomération du 14 avril 2026, portant délégation d'attributions du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu la Délibération DEL2024-02-070 du Conseil d'Agglomération du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 », notamment l'objectif stratégique de « Susciter la rencontre des cultures et des populations » ;

Vu la Délibération DEL2024-09-208 du Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation l'attribution suivante : "procéder à la passation, la signature de l'ensemble des conventions, sans impact budgétaire, et avenants aux conventions contractualisées par la communauté d'agglomération, hormis celles dont la délégation a déjà été consentie au Président" ;

Considérant que l'Agglomération est gestionnaire de la Ludothèque Planète Enchantée située à Louargat, dont les missions recouvrent le loisir, le lien social intergénérationnel, l'exercice de la parentalité par le jeu et la promotion de la filière ludique du réemploi, et que la Ludothèque développe également des actions à destination du public scolaire ;

Considérant que le Lycée Joseph Savina de Tréguier sollicite la Ludothèque pour participer à un projet pédagogique consistant en la création d'un prototype de jeu de société par un groupe de 8 étudiants en DN-MADE options matériaux, lors des années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260623-DELBU2026_06_41-DE

Délibération

Il est proposé de définir les modalités du partenariat dans une convention. Celle-ci précise :

- La contribution de l'Agglomération :
  - Temps de travail de la ludothécaire (45 à 50 heures réparties sur deux années scolaires),
  - Mise à disposition des jeux et des locaux de la Ludothèque sur les temps de présence des étudiants ;
- Et celle du Lycée Savina :
  - Adhésion à la Ludothèque,
  - Transport et encadrement du groupe sur place,
  - Conception d'un prototype de jeu qui sera présenté lors de l'édition 2027 du festival « Les Ficelles du jeu » organisé à la Ludothèque.

La convention entre en vigueur à la signature, jusqu'à la fin du partenariat début juillet 2027.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Valide le projet de convention de partenariat entre l'Agglomération et le Lycée Savina ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération